

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3201

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Projet de prévention du risque de choléra dans les zones urbaines et préurbaines de Port au Prince en Haïti, via l'amélioration durable de l'assainissement - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Agence d'aide à la coopération technique et au développement (ACTED)**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3201**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Projet de prévention du risque de choléra dans les zones urbaines et périurbaines de Port au Prince en Haïti, via l'amélioration durable de l'assainissement - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Agence d'aide à la coopération technique et au développement (ACTED)**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 mai 2003, le Conseil de communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia Eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Le Fonds eau est aujourd'hui financé par la Communauté urbaine de Lyon (350 000 €), par Veolia Eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des Eaux (50 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies en 2000 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

L'Agence d'aide à la coopération technique et au développement (ACTED) est une organisation non gouvernementale (loi 1901) créée en Afghanistan en 1993 et dont le siège se trouve à Paris, où elle est enregistrée depuis le 17 février 1994. L'ACTED œuvre dans le respect d'une impartialité politique et religieuse stricte, et fonctionne selon les principes de non-discrimination et de transparence. La vocation d'ACTED est de contribuer à la réduction de la pauvreté dans le monde en accompagnant les populations vulnérables dans la construction d'un futur meilleur. Actuellement, ACTED est présente dans 30 pays.

Intervenant en Haïti depuis 2004, l'ACTED a pris une part importante à la réponse d'urgence suite au tremblement de terre du 12 janvier 2010. Depuis, l'ACTED continue d'intervenir sur la zone de Port au Prince et Plateau central à la fois sur des problématiques d'urgence qui touche le pays et de développement dans une logique participative.

Deux ans après le séisme du 12 janvier 2010 en Haïti, la reconstruction et le relèvement des quartiers sont un facteur clé dans la décision des déplacés de quitter les camps et ne sauraient être viables sans l'accès aux services et aux infrastructures de base. Actuellement, les zones urbaines et périurbaines de Port au Prince affectées par le séisme présentent des risques sanitaires immédiats importants, notamment en raison du taux d'accès très faible des populations de la zone métropolitaine aux latrines (17 % à 24 %).

Ce projet entend contribuer à une amélioration durable de l'assainissement dans les zones de retour prioritaires de Port au Prince et de ses environs afin de prévenir le risque du choléra. Il s'inscrit dans le cadre du programme de reconstruction post-séisme et dans l'approche intégrée par quartier d'ACTED en Haïti et vise plus spécifiquement à :

- 1° - offrir des conditions de logement décentes aux populations déplacées,
- 2° - créer des opportunités économiques,
- 3° - renforcer la capacité d'action et de coordination des services municipaux.

Le projet proposé vise à atteindre les résultats suivants :

- 850 latrines individuelles durables sont construites, dont 187 grâce au soutien de la Communauté urbaine,
- 104 promoteurs d'hygiène sont identifiés et formés dans les quartiers à risque sanitaire élevé, dont 3 grâce au soutien de la Communauté urbaine,
- 1 campagne de sensibilisation est menée dans les quartiers ciblés par 3 promoteurs de l'hygiène,
- 262 travailleurs qualifiés et non qualifiés sont formés et employés pour la construction des latrines, dont 5 hommes/mois grâce au soutien de la Communauté urbaine,
- 1 cartographie SIG des besoins sanitaires non couverts sur la commune de Port au Prince est produite.

Le projet est évalué à un total de 451 896 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 99 500 €.

Lors de sa séance du 12 juin 2012, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 66 500 €, Veolia Eau apportant 33 000 €. Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 33 500 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le projet de prévention du risque de choléra dans les zones urbaines et périurbaines de Port au Prince via l'amélioration durable de l'assainissement en Haïti,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 66 500 €, au titre de l'année 2012, à l'association Agence d'aide à la coopération technique et au développement (ACTED) dont le siège est situé 33, rue Godot de Mauroy 75009 Paris,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association ACTED, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention d'un montant de 33 500 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - La dépense correspondante, à savoir une subvention d'équipement de 66 500 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2012 - compte 6742 - opération n° 2P02O2186.

4° - La recette correspondante, à hauteur de 33 500 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2012 - compte 748 - opération n° 2P02O2186.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.